

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA COMMISSION LIBÉRALE DES RÉGIONS RURALES ET DU NORD DE L'ONTARIO**

12 - 14 SEPTEMBRE 2025, TORONTO

Conformément à l'article 7 de la Constitution de la Commission libérale des régions rurales et du Nord de l'Ontario (CRRNO), AVIS est par la présente donné de la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la CRRNO afin d'élire son Comité exécutif et de mener à bien les affaires annuelles de la CRRNO.

Date et lieu

Du vendredi 12 septembre 2025, en après-midi, au dimanche 14 septembre 2025, en après-midi.

Sheraton Centre Toronto, 123 Queen St, Toronto.

Inscription

Toute personne inscrite à l'AGA du PLO et résidant dans les circonscriptions électorales énumérées à l'annexe A de la constitution de la CRRNO sera automatiquement considérée comme inscrite à l'AGA de la CRRNO.

Il faut être inscrit à l'AGA du PLO pour assister à l'AGA de la CRRNO.

Frais d'inscription anticipée (payés avant 23h59 le vendredi 15 août)

Régulier	375 \$
Option de paiement mensuel	225 \$, plus un nouveau don mensuel de 20 \$/mois, ou une augmentation de 20 \$/mois pour les donateurs mensuels existants, pendant au moins 12 mois
Jeunes (14-25 en date du 12 septembre)	100 \$
Étudiants (14-25 en date du 12 septembre)	100 \$
Aînés (65+ en date du 20 septembre)	240 \$
Faible revenu (moins de 30 000 \$)	240 \$

Frais d'inscription (payés après le vendredi 15 août)

Régulier	500 \$
Option de paiement mensuel	300 \$, plus un nouveau don mensuel de 20 \$/mois, ou une augmentation de 20 \$/mois pour les donateurs mensuels existants, pendant au moins 12 mois
Jeunes (14-25 en date du 12 septembre)	133 \$
Étudiants (14-25 en date du 12 septembre)	133 \$

Aînés (65+ en date du 20 septembre)	320 \$
Faible revenu (moins de 30 000 \$)	320 \$

Adhésion

Toute personne qui s'inscrit et paie les frais d'inscription à l'assemblée générale du PLO et qui n'est pas membre du PLO sera automatiquement inscrite comme membre du PLO, à moins qu'elle ne s'inscrive au tarif non-membre (observateur).

Participation à l'assemblée annuelle en tant que délégué votant

Toute personne qui s'inscrit et paie les frais d'inscription à l'assemblée générale annuelle du PLO est automatiquement considérée comme ayant soumis un avis d'intention de se présenter à un poste de délégué avec droit de vote, à moins qu'elle ne se qualifie pour un poste de délégué d'office ou qu'elle ne s'inscrive en tant qu'observateur non membre.

Tous les avis d'intention (inscriptions) soumis avant 23h59 le vendredi 25 juillet auront la même valeur pour les postes de délégués disponibles dans l'association affiliée concernée, telle qu'une association de circonscription, un club d'étudiants ou un club de femmes.

Si, pour une association affiliée, le nombre d'avis d'intention soumis avant 23h59 le vendredi 25 juillet est supérieur au nombre de postes de délégués disponibles, le directeur du scrutin suivra la procédure décrite à l'article 5.3 des Règles de procédure pour les assemblées annuelles, y compris l'organisation éventuelle d'un vote d'élection des délégués pour l'association affiliée en question.

Après le vendredi 25 juillet, les postes de délégués d'associations affiliées non pourvus seront pourvus par ordre chronologique d'inscription.

Élection des membres du Comité exécutif de la CRRNO

Conformément à l'article 3.5 des Règles de procédure pour les commissions du PLO, toute personne qui souhaite se faire élire à l'assemblée annuelle en tant que dirigeant doit, au plus tard à 23h59 le vendredi 22 août, envoyer un avis écrit par courriel à l'adresse returningofficer@ontarioliberal.ca. Cette notification doit inclure

1. Le nom de la personne, son adresse résidentielle, son adresse électronique et son numéro de téléphone.
2. Toute autre adresse de la personne souhaitant être nommée à laquelle elle préfère que les avis et les communications soient envoyés ou livrés.
3. Le numéro de téléphone auquel la personne souhaitant être désignée ou son agent peut être joint pendant les heures normales de bureau.
4. Le poste pour lequel cette personne demande à être nommée.
5. La ou les circonscriptions dans lesquelles elle est membre du Parti libéral de l'Ontario.

Les postes suivants seront élus lors de l'assemblée générale annuelle de la CRRNO:

Président

Vice-président exécutif

Secrétaire-Trésorier
Vice-président politiques et affaires constitutionnelles
Vice-président des communications
Vice-président collecte de fonds
Vice-président régional, Centre-Est
Vice-président régional, Centre-Nord
Vice-président régional, Est
Vice-président régional, Nord
Vice-président régional, Centre-Sud
Vice-président régional, Sud-Ouest

Amendements à la Constitution de la CRRNO

Conformément à l'article 12.2 de la constitution de la CRRNO, la constitution de la CRRNO peut être amendée lors de l'AGO de la CRRNO.

Toute proposition d'amendement à la constitution de la CRRNO doit être soumise au vice-président de la CRRNO chargée des politiques et des affaires constitutionnelles (Suzanne Elliott, suzanneelliott312@gmail.com) au plus tard le mercredi 13 août.

Veillez indiquer votre nom, votre association, votre adresse résidentielle, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone lorsque vous soumettez un amendement.